

SÉANCE DU 24 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze le 24 avril, le Conseil Municipal de Pouillé dûment convoqué s'est réuni à 20H30 en session ordinaire sous la présidence de M. MAZOUÉ Dominique, Maire.

Date de convocation : 18 avril 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : MAZOUÉ Dominique - GUÉRARD Jean-Luc - CLEMENCEAU Marie-France - MARTIN Xavier - BARCQ Martial - BRECHOIRE Dominique - SAMAR Robert - DUMARCHÉ Daniel - CRAIPEAU Pascal - BRELET Alain - CHAUVEAU Franck - GROSSIAS Emmanuelle - BERTIN Aurélie - BOUHIER Valentin

Excusés : LEROUX Robert

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Mr BRECHOIRE Dominique.

1/ TITULARISATION DE BORDEL DELPHINE DANS LE GRADE DE RÉDACTEUR

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Mme BORDEL Delphine est détachée stagiaire sur le grade de rédacteur depuis le 01/08/2014.

Elle a suivi la formation obligatoire (5 jours) d'intégration dans la catégorie B et peut maintenant être titularisée. Monsieur le Maire propose de la titulariser au 01/08/2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de titulariser Mme BORDEL Delphine dans le grade de rédacteur à compter du 01/08/2015, à raison de 28 heures hebdomadaires.

2/ DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU RPI À LA MAIRIE DE SAINT-VALÉRIEN PAR RAPPORT AU DÉSÉQUILIBRE D'EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose la situation des effectifs du RPI au conseil municipal et propose de délibérer sur une participation financière de la mairie de Saint Valérien afin de rétablir un équilibre du budget du RPI.

En effet, on peut observer une différence de 11 élèves pour l'année 2013-2014 et 13 élèves pour l'année 2014-2015 entre les deux écoles. Sachant que le budget alloué pour 1 élève s'élève à 117,50 €, Monsieur le Maire propose de demander une participation à la mairie de Saint-Valérien de 2 820 € pour les 2 années scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son autorisation au Maire pour demander à la mairie de saint-Valérien une participation à hauteur de **2 820 € pour les années scolaires 2013 et 2014** afin de compenser le déséquilibre entre le budget alloué à l'école de Pouillé et celui alloué à l'école de Saint-Valérien, dans le cadre du RPI Pouillé-Saint-Valérien.

3/ PROJET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE À L'ÉCOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire souhaite avancer sur le projet et demande à la commission école de se réunir afin de demander les différents devis nécessaires à la création de ce nouveau bâtiment. Monsieur le Maire rappelle qu'une DETR a été octroyée pour ce projet. Il reste une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour compléter les recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à demander à l'architecte FrênEsis l'élaboration des plans ainsi que le lancement des devis.

4/ APPROBATION DE LA MODIFICATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE SAINT-VALÉRIEN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault s'est réunie le 13 avril dernier.

Le rapport porte sur une correction spécifique de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Valérien à partir du 1^{er} janvier 2015 et ceci, afin de tenir compte des charges supportées par la commune sans pouvoir bénéficier des autres dispositifs mis en œuvre par la Communauté de Communes.

Chaque commune membre doit délibérer sur la modification de l'attribution de compensation envers la mairie de Saint-Valérien. Cette modification est revue à 2 830 € au lieu de 12 830 € et annule la demande de fonds de concours de 10 000 € que la commune de Saint Valérien pourrait recevoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le rapport de la CLECT du 13 avril 2015 et par conséquent approuve la modification de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Valérien, soit à partir du 1^{er} janvier 2015, une attribution négative de – 2830 €
- autorise le Maire à signer tout document visant à intervenir dans ce domaine.

5/ SABLAGE DU STADE MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Sport Club Assistance pour le sablage du terrain d'honneur de foot.

Le montant des travaux est de 1 092,45 € HT.

Après renseignement sur le prix du décompactage, s'élevant à 1 200 € HT au lieu de 300 € HT (tarif communiqué lors du conseil municipal), Monsieur le Maire décide de ne pas donner suite à ces travaux de décompactage. Cependant, l'outil à pointes de la commune de Sérigné sera prêté et passé au mois de mai en attendant le sablage ensuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de la société Sport Club Assistance d'un montant de 1 092,45 € HT pour le sablage du stade municipal (terrain d'honneur).

6/ FRAIS DE DÉPLACEMENT À BRUXELLES AU TITRE DE LA FORMATION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'est inscrit pour le voyage d'étude à Bruxelles qui se déroulera du lundi 15 au 17 juin 2015. Ce séjour a pour objectif d'informer et de sensibiliser les élus que nous sommes à l'Europe.

En effet, la connaissance des institutions, leur rôle et leur fonctionnement, mais aussi et surtout la connaissance de la mise en œuvre des politiques européennes doit permettre à tout élu local de s'intégrer à ces problématiques, et de pouvoir retranscrire des messages forts auprès des citoyens.

A savoir que seulement 25 élus sur 300 pourront participer à ce voyage d'étude.

Le coût de ce voyage est estimé à 450 € et sera pris en charge par la commune sous l'article « formation aux élus ».

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater le maire à effet de participer au voyage d'étude à Bruxelles
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les propositions susvisées si Monsieur le Maire est retenu parmi les 25 places.

7/ RELEVÉ KILOMÉTRIQUE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la voirie communale est à recalculer. Il a chargé Jean-Luc GUÉRARD pour cette mission de relevé kilométrique.

La commune de Pouillé compte donc **22,250 kms** de voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à communiquer les nouvelles données de la voirie communale auprès des administrations concernées.

8/ NETTOYAGE DE LA SALLE DES MARTINIÈRES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la société Sud Vendée Propre pour le nettoyage de la salle des Martinières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de nettoyage de la salle des Martinières d'un montant de 460 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

◇ Élaboration du PEDT : la commission École devra se réunir pour avancer sur ce sujet.

◇ Diagnostic de l'église : Mr LATASTE, conservateur du Patrimoine est venu le lundi 20 avril 2015 pour visiter l'église Saint-Rémi.

Mr FROMAGET de l'entreprise AZ Architectes doit fournir un compte-rendu de la visite.

◇ Évolution de la résidence des Tournesols : une rencontre avec Mme RENAUD Line a eu lieu pour connaître ses intentions (fin de la délégation de service public au 31 décembre 2015) afin de trouver une solution pour la continuité de location au mois de la Résidence des Tournesols en 2016.